



Achat internet suivi d'un abonnement mensuel

Par **jeancat**, le **02/12/2015** à **19:14**

Bonjour, j'ai effectué un achat pour Noël sur un site internet "ShopCommerce" qui m'a coûté dans les 22€. Ce jour, je reçois par e-mail la confirmation de ma transaction assortie de 89 € supplémentaire !!!! Je téléphone aussitôt à l'organisme pour lui demander la raison : Monsieur, vous avez accepté les conditions donc vous régler un abonnement annuel à notre service !!! Je demande aussitôt de le résilier car il s'agit d'une simple commande et n'ai pas l'intention de commander autres choses comme on le fait habituellement sur n'importe quel autre sites !!! Oui il le résilie pour l'année prochaine mais ne nous remboursera pas les 89 €. J'ai coché "accepte les conditions d'utilisations" et j'avais qu'à lire. Je trouve cette manoeuvre inacceptable, on nous oblige à payer des services dont nous ne voulons pas... Je voulais simplement commander un article. Ai-je le droit de leur réclamer le remboursement des 89€ et comment je dois m'y prendre. Je vous remercie des réponses ou solutions que vous pourriez me conseiller...

Par **Kraeg**, le **09/12/2015** à **19:15**

Je me retrouve dans la même situation. En effectuant une commande, je coche par erreur la livraison VIP de shopcommerce. Mais à la fin de la commande, dans le récapitulatif avant paiement, il n'est fait aucune mention de ces 89€ supplémentaires, juste le prix des articles commandés! Par la suite (2 jours plus tard) je reçois un courriel m'informant que j'ai 1 jour d'essai pour cet abonnement shopcommerce (89€) et donc pour annuler; seulement je n'ai pu consulter mes courriels et ce n'est que le lendemain que j'ai lu cette condition, donc trop tard. Le fait de ne pas mentionner dans le récapitulatif le service payant et de ne donner que 1 jour

pour se rétracter (et corriger une erreur) relève de l'escroquerie. Ce site est à condamner.

Par **arnaque shopcommerce**, le **10/12/2015** à **21:22**

Bonsoir,

Il vient de m'arriver exactement la même chose.

Est-il possible de se retourner contre ce site ?

Qu'elle procédure existe t'il pour se faire rembourser cette somme de 89€

Cordialement

Par **morobar**, le **11/12/2015** à **10:43**

Bonjour,

Il s'agit d'une méthode pour écarter le droit de rétractation, en prétextant que la fourniture du service a débuté dès la conclusion du contrat A LA DEMANDE DU SOUSCRIPTEUR.

Le mieux est de dénoncer le débit de la carte bancaire auprès de votre banque, pour obtenir un remboursement que vous n'aurez jamais en procédant par recours judiciaire.

En outre la balle sera dans le camp du site en question, qui va certainement harceler et menacer, comme les moulins de Don Quichotte.

Mais cela va vous contraindre à établir une opposition sur ladite carte bancaire, dont la sécurité est déjà compromise, si vous ne voulez pas revoir des débits tous les 4 matins de cette somme, voire plus.

Cette méthode n'est applicable qu'en présence d'une arnaque ou d'une manœuvre astucieuse visant à obtenir des fonds car il faut être sûr que le créancier n'osera jamais exposer sa créance devant un tribunal.

Par **thierry1957**, le **13/02/2016** à **17:31**

Bonjour,

Je vis le même incident et malgré mes protestations auprès du service client du site, cet abonnement que je n'est pas souhaité est bloqué pour 2017 mais les 89€ versés pour 2016 ne me seront jamais remboursés. Alors que la loi donne un délai de rétractation de 14 jours pour tout achat sur internet, elle devrait aussi s'appliquer dans ce cas car il n'y a pas de différence entre acheter sur le net, un article ou un service. Nous sommes face à une escroquerie organisée et n'avons que peu de moyen de nous défendre. Je proscrie ce site et tous ses partenaires. Pour info, l'article que j'ai commandé valait 4,60€....

Par **morobar**, le **13/02/2016** à **17:35**

Bonsoir,

[citation]Alors que la loi donne un délai de rétractation de 14 jours pour tout achat sur internet, [/citation]

Non

[citation]car il n'y a pas de différence entre acheter sur le net, un article ou un service[/citation]
C'est faux.

Voir la réponse du 11/12/2015.

La possibilité de rétractation n'est pas absolue.

Elle ne vaut pas pour les biens personnalisés, ou les services qui ont débuté à la demande du client.

Par **thierry1957**, le **13/02/2016** à **17:40**

merci pour ces précisions. Mais qui êtes vous au juste ?
cordialement

Par **morobar**, le **13/02/2016** à **18:01**

Un juriste bénévole.

Par **piluc33**, le **09/03/2016** à **17:16**

Bonjour

J'ai eu le même problème avec ShopCommerce qui est manifestement un site malhonnête qui arnaque de 89 euros et refuse de respecter le droit de rétractation malgré mon mail de réclamation.

J'ai saisi la juridiction de proximité de Bordeaux, ce qui ne m'a coûté que le prix d'un timbre. Je suppose qu'ils ont contacté ShopCommerce, toujours est-il que deux semaines plus tard, ShopCommerce m'a envoyé un courrier m'expliquant qu'ils faisaient un geste commercial en me remboursant mes 89€, ce qu'ils ont effectivement fait.

Alors faites comme moi, ne vous laissez pas rouler !!

Par **latouraine**, le **01/07/2016** à **19:20**

Ce site sournois commet des indélicatesses en ne prévenant pas les internautes de cet abonnement non consenti, cela ressemble à une arnaque. Le site répond en essayant de se justifier quand on poste une réclamation mais ne rembourse pas. Les banques non plus n'aident pas car " il s'agit d'un différent commercial non indemnisable". Fuyez donc ce site malhonnête.

Par **Visiteur**, le **02/07/2016** à **14:36**

ce principe d'abonnement est scandaleux, d'où la nécessité de télécharger, lire et surtout conserver les conditions du site.